

SASU ALED ELEC AU CAPITAL DE 1000 €
10 LOT SAN FRANCISCO GARDEN
97118 SAINT FRANCOIS IMMATRICULATION RCS POINTE A PITRE
N°82110945100038

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUEL DU 3/10/2025

Le 3 Octobre 2025, à 14 h, l'associé unique de la société ALED ELEC, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 10 lot San Francisco Garden 97118 Baie Mahault, immatriculée au RCS de POINTE à PITRE sous le numéro 8211045100038 s'est constitué auprès de la présidence à Saint François, sur convocation qui lui a été adressée individuellement et remis en main propre.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'actionnaire unique présent.

L'assemblée est présidée par Amandine Mandaroux, représentante de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que

l'actionnaire unique représente 100 actions sur les 100 actions composant le capital.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut

valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés au l actionnaire unique actionnaire :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende
Puis lecture est donnée du rapport du président

La discussion est ouverte, aucune mention particulière si ce n'est la satisfaction pour le résultat d'une première année prometteuse et la volonté de poursuivre la structuration de l'entreprise.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions décidées par l'actionnaire unique.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la Somme de onze mille six cent cinquante deux euros (11 652 €) affecter comme suit :

- Dotation a la réserve légale : neant €
- Dividende : néant
- Autre réserve 11652 €

Il n'y aura aucune répartition de dividende. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement

et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution finale

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

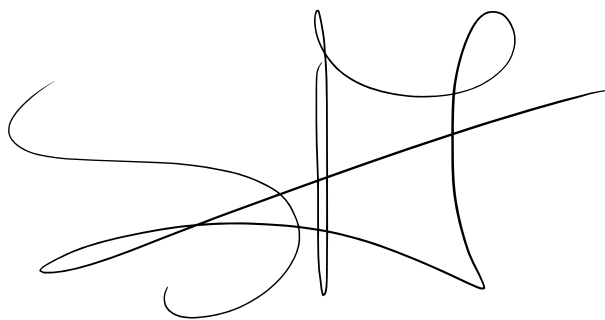
De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux dispositions statutaires, par le président et l'associé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15 Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président Amandine Mandaroux



L'actionnaire unique



Désignation de l'entreprise		A LED ELEC										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		10 LOT SAN FRANCISCO GARDEN 97118 ST FRANCOIS											
SIRET		8 2 1 1 0 9 4 5 1 0 0 0 3 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 4					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	27 934	030			27 934					
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	27 934	048			27 934					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	2 041	070			2 041				
		Autres * (3)		072	7 518	074			7 518				
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	12 280	086			12 280					
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	21 840	098			21 840						
Total général (I + II)				110	49 774	112			49 774				
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			1 000			
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126			100			
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132	2 660		
	Report à nouveau						134			17 150			
	Résultat de l'exercice						136			11 556			
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142			32 466			
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			8 029			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			1 790			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	5 240	)	172	7 394				
	Comptes courants d'associés						173						
	Autres dettes						175			94			
Produits constatés d'avance						174							
Total III						176			17 308				
Total général (I + II + III)								180			49 774		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	27 934			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A LED ELEC		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214
		Services *			217		218
					137	189	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
Autres produits						230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	137 189
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254
							(1 734)
Dotations aux provisions						256	
{	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
			Total des charges d'exploitation (II)				264
						125	538
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	11 651
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	95
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	11 556
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		11 556	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342
				JEI (44 sexies A)	989		
		ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quinquies)	138		
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A *	181		
		ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
		BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993		
		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		11 556	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		11 556	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD